

## Les biologistes suspendent leur grève à la suite d'un accord avec le gouvernement sur l'année 2023 :

**« Nous attendons maintenant de la part du ministre de la Santé des États généraux de la biologie médicale pour construire un partenariat soutenable jusqu'en 2026 »**

- Les syndicats de la biologie médicale annoncent être parvenus à un accord avec le gouvernement pour l'année 2023. Celui-ci prévoit une baisse de leurs financements à hauteur de 250 millions d'euros, sans autre baisse en 2023.
- Ayant obtenu l'assurance du ministre de la Santé d'une négociation sérieuse et en sa présence dans les prochaines semaines sur le protocole triennal 2024-2026 liant la biologie médicale à la CNAM, les syndicats annoncent la suspension de leur mouvement de grève.
- Ils se félicitent de cet accord responsable qui, s'il ne règle pas la question des risques pesant sur leur profession, ouvre pour la première fois la porte à une négociation véritablement équitable.
- Les membres de l'Alliance de la Biologie Médicale appellent solennellement à ce que cette négociation se fasse sous le signe d'États généraux de la Biologie Médicale afin que le prochain protocole s'écarte d'une gestion purement comptable pour traiter des enjeux d'innovation, de prévention et de la place de la biologie médicale dans les parcours de soins à l'avenir.

Depuis vendredi, les discussions ont pu reprendre entre le gouvernement et les biologistes médicaux à la suite d'une main tendue par le ministre de la Santé. Ce jour, **les syndicats représentatifs de la biologie médicale – Les BioMed, le SDBio, le SLBC et le SNMB – annoncent être finalement parvenus à un accord sur l'année 2023 avec les autorités.**

Cet accord ne règle pas l'ensemble des demandes des biologistes mais constitue **une avancée notable sur trois points** :

1. Il exclut toute baisse en 2023, autre que les 250 millions d'euros déjà prévus au PLFSS ;
2. Il consacre la demande des biologistes d'une baisse de 1 centime de la lettre clé B (sur laquelle sont cotés les actes de biologie) au lieu des 2 centimes initialement demandés par les autorités ;
3. Il prévoit clairement l'ouverture prochaine d'un cycle de négociations avec le ministre de la Santé concernant le fonctionnement de la biologie pour les années 2024 à 2026, avec la volonté de repenser le rôle du biologiste dans les parcours de soins.

En conséquence, et dans l'attente d'une négociation officielle concernant le protocole triennal 2024-2026, **les syndicats de la biologie médicale ont décidé de suspendre leur mouvement de grève jusqu'à nouvel ordre.**

Ces décisions sont prises en responsabilité. Le PLFSS ayant été définitivement voté, **les biologistes médicaux ont choisi de régler la question du financement 2023 pour pouvoir se donner le temps d'une négociation sérieuse et respectueuse avec le gouvernement sur les prochaines années.** Par ailleurs, le fait que la Chine connaisse actuellement une nouvelle vague de Covid-19, combiné à la triple épidémie qui fragilise notre système de santé, nous invite à nous mobiliser pleinement pour protéger la santé des Français, comme nous l'avons toujours fait.

**Déclaration commune de Jean-Claude Azoulay, président du SNMB, Lionel Barrand, président des BioMed, François Blanchecotte, président du SDBio et Thierry Bouchet, président du SLBC :**

*« Le conflit des dernières semaines n'aurait pas eu lieu si l'on n'avait pas cherché à nous imposer sans discussion des économies via un article surprise au PLFSS. L'accord que nous venons de trouver permet de clore le chapitre 2023 pour négocier sereinement un nouveau cadre pluriannuel. C'est une première étape notable qui montre que notre mobilisation a porté ses fruits.*

*Grâce à cet accord sur 2023, nous avons désormais reçu l'engagement du ministre de la Santé qu'une négociation ambitieuse aura lieu sur les années 2024 à 2026.*

**La question de 2023 étant réglée, nous appelons désormais à ce que la négociation du prochain protocole triennal se fasse sous le signe d'États généraux de la biologie médicale.** Cela signifie que notre négociation ne devra pas se limiter à des enjeux purement comptables mais aborder également les questions d'innovation, de prévention et le rôle accru que le biologiste peut jouer dans les parcours de soins.

**La vigilance reste toutefois de mise : cet accord n'est qu'un premier pas avant la négociation du prochain protocole triennal. Les inquiétudes que nous avons exprimées au cours des deux derniers mois concernant l'avenir de la biologie médicale française, son modèle, la pérennité de son maillage territorial, ses emplois, et la qualité de son offre de soins, sont toujours intactes.** C'est l'issue de la négociation de notre protocole 2024-2026 qui permettra de lever ces risques ».

**Contact presse**

[presseabm@havas.com](mailto:presseabm@havas.com) – 06 73 06 65 43 (Renan Quiniou)

*L'Alliance de la Biologie Médicale (ABM) fédère l'ensemble des acteurs de la biologie médicale française, représentants syndicaux (Biomed, SDB, SLBC, SNMB) comme réseaux de laboratoires (Biogroup, Cerba HealthCare, Eurofins, Inovie, LBI, Synlab, Unilabs). Parce qu'ils interviennent dans 70 % des diagnostics et décisions médicales, parce qu'ils sont au cœur des politiques de prévention et parce qu'ils sont en première ligne de la gestion des épidémies, les acteurs de la biologie médicale jouent un rôle pivot au service de la santé publique. Chaque jour, les biologistes médicaux agissent au service d'un demi-million de patients, au sein de 4 200 laboratoires de proximité implantés dans tous les territoires. Pionniers d'une révolution scientifique, industrielle et de santé publique, les membres de l'ABM ont pour priorité de maintenir une biologie de proximité qui allie qualité, performance et innovation, au bénéfice de tous les citoyens.*